



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1501

Lancement de l'opération n° 60026866 "Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice" à Lyon 2e, 3e, 5e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013

Direction de l'Eclairage Urbain

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1501 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026866  
"RENOVATION DES ILLUMINATIONS DES PONTS  
UNIVERSITE, GUILLOTIERE ET PASSERELLE DU PALAIS  
DE JUSTICE" A LYON 2E, 3E, 5E ET 7E ET AFFECTATION  
D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 20013  
(DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation des mises en lumière des ponts ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Rénovation du patrimoine du premier plan Lumière 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20013.

Le premier Plan Lumière de la Ville de Lyon a été initié en 1989 et une des orientations a consisté à mettre en valeur les ponts significatifs sur le Rhône et la Saône. Dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et en cohérence avec la démarche de transition écologique, il est proposé de rénover les mises en valeur des trois derniers ouvrages qui n'ont pas encore été traités : les ponts Université, Guillotière et la passerelle du Palais de justice. Ces installations réalisées avec les techniques de l'époque sont devenues énergivores et pour la plupart vétustes, certains matériels obsolètes ne pouvant plus être remplacés à l'identique.

Tout en conservant l'image nocturne de la ville, l'opération vise un triple objectif :

- de transition énergétique par la réduction à minima de 30 % de la consommation électrique ;
- de réduction de la nuisance lumineuse par un meilleur contrôle des fuites de lumière émises en direction des cours d'eau ;
- d'amélioration de la qualité de l'image nocturne par un travail plus subtil sur certaines parties d'ouvrage pour permettre de révéler davantage les détails architecturaux.

Par ailleurs, cette opération vise à améliorer la sécurité électrique des installations par le changement des câbles et équipements électriques vieillissants et à assurer la sécurité des intervenants.

Le montant de l'opération est estimé à 700 000 €TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Rénovation du patrimoine du premier plan Lumière 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20013.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60026866 « Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de justice » à Lyon 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Rénovation du patrimoine du premier plan Lumière 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20013.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2021-1, opération n° 60026866, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :
  - 2022 : 50 000 €
  - 2023 : 300 000 €
  - 2024 : 350 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET